



MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la cohésion sociale

Service des droits
des femmes et de l'égalité

Actualité de l'égalité entre les femmes et les hommes

14 janvier 2022

Comité de suivi du Grenelle des violences conjugales

Le gouvernement poursuit sa mobilisation pour lutter contre les violences faites aux femmes. Elisabeth MORENO, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, a réuni le 11 janvier les onze groupes de travail du comité de suivi du Grenelle des violences conjugales afin de procéder à un nouveau point d'étape sur l'avancée de l'exécution des mesures qui en sont issues, ainsi que des six mesures supplémentaires annoncées par le Premier ministre le 10 juin 2021. [Dans un communiqué de presse diffusé à cette occasion](#), le ministère fait le point sur le dossier et souligne que sur les 46 mesures issues du Grenelle, 100 % ont été engagées : 38 ont été réalisées (soit 80 %) et 8 sont en cours de réalisation. Devant le comité de suivi, la ministre a notamment déclaré : « *Le Président de la République a eu l'occasion de le répéter hier lors de son déplacement à Nice : la lutte contre les violences faites aux femmes constitue le premier pilier de la Grande cause du quinquennat. Aussi, je me réjouis de constater que nous avançons rapidement dans l'exécution des 46 mesures issues du Grenelle des violences conjugales lancé le 3 septembre 2019 [...] Toutes ces mesures permettront de toujours mieux repérer, protéger et accompagner les victimes de violences ainsi que leurs enfants* ». Signalons à cette occasion que deux nouveaux documents conçus par le ministère de l'Intérieur ont été mis en ligne sur le site [Arrêtons les violences](#), le portail de référence destiné à lutter contre les violences sexistes et sexuelles : une plaquette intitulée [Comment se passe le dépôt de plainte d'une victime de violences sexuelles ou sexistes](#) et un document de présentation de la [Plateforme des violences sexuelles et sexistes](#).



Action gouvernementale

Le président de la République Emmanuel MACRON a [annoncé le 11 janvier le lancement d'une stratégie nationale de lutte contre l'endométriose](#) qui touche aujourd'hui plus de deux millions de femmes en France mais demeure une maladie mal connue, diagnostiquée et soignée. Pilotée par la gynécologue et députée européenne Chrysoula ZACHAROPOULOU, cette stratégie a été construite avec les acteurs de terrains, les patientes et les soignants. Elle repose sur trois objectifs : investir dans la recherche de traitements thérapeutiques adaptés ; offrir un parcours diagnostic identifiable et accessible sur l'ensemble du territoire ; développer un « réflexe endométriose » auprès de tous les publics. Le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VÉRAN, réunira le 14 février le premier comité de pilotage interministériel du plan de lutte contre l'endométriose.



[Retrouver le rapport de proposition d'une stratégie nationale contre l'endométriose](#)

À la suite des trois féminicides survenus au début de l'année, Élisabeth MORENO, a réuni en urgence les 4 et 6 janvier 2022 deux **comités locaux d'aide aux victimes** (CLAV) en Meurthe-et-Moselle et Maine-et-Loire afin d'échanger avec les acteurs publics locaux en charge du pilotage des mesures de lutte contre les violences faites aux femmes. Le garde des Sceaux, Éric DUPOND-MORETTI, et Marlène SCHIAPPA, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur chargée de la Citoyenneté, ont également participé à ces CLAV. Plusieurs autres comités locaux seront organisés dans les semaines à venir sur tout le territoire notamment le 14 janvier en Corrèze.

[Retrouver le communiqué de presse sur notre site](#)

Le 11 janvier, Élisabeth MORENO a présenté ses **vœux à la presse**. Cette conférence de presse de vœux a été l'occasion pour la ministre de dresser un bilan en forme de point d'étape de l'année 2021 écoulée en particulier sur l'égalité entre les femmes et les hommes, Grande cause de ce quinquennat, qui occupe une très large part de son triple portefeuille ministériel.



[Retrouver le discours de la ministre à la presse](#)

Le 13 janvier, Élisabeth MORENO a effectué **un déplacement en Île-de-France**. Le matin, la ministre s'est rendue au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du département de l'Essonne (91) à Evry-Courcouronnes. Elle a échangé avec les acteurs, les équipes ainsi que les bénéficiaires des bureaux d'accompagnement à l'insertion vers l'emploi. À cette occasion, la ministre a annoncé **l'augmentation de 38 % du soutien apporté par l'État aux centres d'information sur les droits des femmes et des familles** (CIDFF) pour favoriser l'insertion des femmes vers l'emploi. L'après-midi, Élisabeth MORENO, s'est rendue au Comité local d'aide aux victimes (CLAV) de la Seine-Saint-Denis, à Bobigny afin de rencontrer les acteurs et de réaliser un point d'étapes sur les actions engagées depuis le Grenelle contre les violences conjugales. La ministre a participé à un état des lieux sur les dispositifs d'accueil des victimes, une présentation de la politique pénale de la juridiction et une présentation de la mise en sécurité des victimes et de leur prise en charge sanitaire.

Le 14 janvier, Élisabeth MORENO et Emmanuelle WARGON, ministre déléguée chargée du Logement, se sont rendues à la Cité des dames à Paris. Ce déplacement s'inscrit dans le cadre de **la lutte contre la précarité des femmes**, notamment par le financement de places d'hébergement.

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) a lancé **un appel à projets en soutien à la coopération décentralisée « Égalité Femmes – Hommes »** à destination de l'ensemble des collectivités territoriales métropolitaines et ultramarines françaises et de leurs partenaires étrangers qui font ou comptent faire de



l'égalité entre les femmes et les hommes un levier de développement durable. Cet AAP a pour objectif de soutenir des projets de coopération décentralisée dont l'objectif principal est l'égalité femmes-hommes. Ils peuvent aborder une ou plusieurs des thématiques suivantes, qui font écho aux coalitions d'acteurs créées pendant le Forum Génération Égalité : violences basées sur le genre ; justice et droits économiques ; autonomie corporelle, droits et santé sexuels et reproductifs ; action féministe pour la justice climatique ; technologies et innovations pour l'égalité entre les femmes et les hommes ; mouvements et leadership féministes ; ainsi que l'agenda « Femmes, paix et sécurité ». Les dossiers devront être déposés en ligne avant le 8 avril 2022. La durée des projets devra être de 12 mois.

[Retrouver le règlement de cet AAP ainsi que l'ensemble des documents annexes](#)

Sénat

La proposition de loi **visant à renforcer le droit à l'avortement** arrive au Sénat en deuxième lecture. Comme lors de la première lecture l'année dernière, en commission des affaires sociales, les sénateurs ont rejeté une nouvelle fois le texte et refusé l'allongement des délais de l'IVG. Le mercredi 19 janvier, la discussion en séance publique portera sur la proposition de loi telle que transmise par l'Assemblée nationale où le même sort lui sera réservé que l'année dernière. L'Assemblée nationale aura donc le dernier mot.

[Retrouver le dossier législatif sur le site du Sénat](#)

Comme signalé dans notre dernière AEFH, la délégation aux droits des femmes du Sénat a décidé d'inscrire à son agenda 2022 **un rapport sur la pornographie et son industrie** que devrait être publié à l'été 2022. Les rapporteuses désignées par la délégation sont Annick BILLON, Alexandra BORCHIO FONTIMP, Laurence COHEN et Laurence ROSSIGNOL. Deux tables rondes et une audition sont d'ores et déjà prévues.



[Retrouver la page de l'étude sur le site du Sénat](#)

Élisabeth DOINEAU et plusieurs de ses collègues ont déposé le 16 décembre une [proposition de loi relative aux droits de l'enfant à entretenir régulièrement des relations personnelles avec ses parents en cas de séparation de ces derniers](#).

Assemblée nationale

Lors de sa séance du 13 janvier 2022, l'Assemblée nationale a adopté [la résolution visant à reconnaître l'endométriose comme une affection longue durée](#). Cette résolution des députés invite le gouvernement à entamer une réflexion sur la liste des affections de longue durée, afin d'y ajouter l'endométriose.

Le 12 janvier, la commission des affaires étrangères s'est vu présenter le rapport d'information sur les droits des femmes dans le monde et **l'application de la convention d'Istanbul** (Frédérique DUMAS et Brigitte LISO, co-rapporteuses). Le rapport n'est pas encore en ligne à l'heure où nous bouclons.

[Voir la vidéo de la présentation du rapport](#)

Christophe NAEGELEN et plusieurs de ses collègues ont déposé le 11 janvier [une proposition de loi visant à lutter contre la précarité de produits d'hygiène](#).

Initiatives

Comme chaque début d'année, **l'Observatoire régional des violences faites aux femmes** d'Île-de-France présente une sélection de ressources utiles – classées par thématiques – pour décrypter et prévenir les violences sexistes et sexuelles : études et statistiques, guides et livrets pédagogiques, campagnes de sensibilisation, outils de formation, dispositifs d'accueils, etc. Ces ressources parues à l'occasion du 25 novembre dernier – journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes – sont produites entre autres par les collectivités et associations membres du **Centre Hubertine Auclert**, ainsi que l'État et le Centre.



[Retrouvez-les en libre accès et à disposition de toutes et tous](#)

Le mardi 25 janvier, le **collectif Ensemble contre le sexisme** organise un évènement en ligne sous le titre « La vie sans sexisme : c'est possible ! » animé par des journalistes du magazine *Femmes ici et ailleurs*. Le thème de la journée sera décliné en trois tables-rondes :



« La femme invisible », « Les paris truqués de l'orientation » et « Les antidotes de la violence ». Lors de cette journée, le collectif lancera son plaidoyer « Pour un quinquennat féministe et non sexiste » constitué de 22 propositions concrètes pour éradiquer le sexisme sous toutes ses formes et dans tous les secteurs : éducation, santé, travail, culture, sport, communication...

[Retrouver le programme et s'inscrire à l'évènement](#)

En ce début d'année, **Social Builder**, entreprise sociale experte de la formation des femmes au numérique, présente ses outils avec quelques nouvelles initiatives. L'entreprise a lancé la nouvelle version [d'Adabot, son chatbot d'orientation](#) gratuit pour les femmes qui souhaitent découvrir les métiers du numérique. Social Builder propose également [le programme SUNS, 100 % distanciel](#) qui s'adresse à toutes femmes créatrices ou porteuses de projet inscrites à Pôle Emploi quel que soit leur profil, leur niveau de qualification et le domaine dans lequel elles vont créer leur activité. Il se compose d'une partie accompagnement sur une durée de trois mois suivie de trois mois de mise en réseau, d'ateliers et de suivi. 2022 voit la création de nouvelles sessions permettant d'accueillir 60 femmes créatrices ou porteuses de projet tous les 15 jours. Les prochaines sessions démarrent les 3 et 14 février, puis 4 et 14 mars. D'autres formations en ligne sont prévues comme les ateliers « [Découvrez les métiers du numérique](#) » (prochain atelier le 19 janvier), en collaboration avec La Cité des Métiers et l'association pour l'emploi des cadres (APEC), ou « [Le Forum Femmes et numérique du 8 mars](#) » pour des femmes demandeuses d'emploi résidant dans le 92.



L'édition 2021 du livre blanc « [Égalité professionnelle. Où en sommes-nous ?](#) » du **Conseil national des femmes françaises** (CNFF) sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été mis en ligne sur le site du CNFF. Préfacé par Élisabeth MORENO, ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, cette édition a été remise officiellement le 1^{er} décembre 2021 au Palais de la Femme à Paris. À l'issue du colloque Égalité Professionnelle entre les Femmes et les Hommes – Ombres et Lumières, clôturé par Delphine O ambassadrice secrétaire générale du Forum Génération Égalité.



International

Dans un rapport non législatif adopté le 15 décembre 2021 par 500 voix pour, 105 contre et 87 abstentions, le **Parlement européen** a réaffirmé que l'égalité de rémunération et l'égalité de traitement étaient des conditions essentielles à l'égalité des droits, à l'indépendance économique et à l'épanouissement professionnel des femmes. Les député-es constatent qu'au rythme actuel, il faudra attendre au moins 60 ans avant que l'UE n'atteigne l'égalité complète entre les hommes et les femmes. Et de demander que l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes dans l'UE (14,1%) soit comblé. Pour le Parlement, des mesures ciblées ainsi qu'une législation sont également nécessaires pour lutter contre les violences fondées sur le genre et protéger les victimes.



[Retrouver le communiqué de presse sur le site du Parlement](#)

La France a présenté son programme semestriel qui détaille les priorités et les lignes directrices de son fonctionnement pendant la présidence du Conseil de l'Union européenne du 1^{er} janvier au 30 juin 2022. **Le programme de la présidence française du Conseil de l'Union européenne**, intitulé « Relance, puissance, appartenance », souligne l'importance des questions de droits de femmes et d'égalité entre les femmes et les hommes. La France souhaite faire progresser les travaux sur la proposition à venir de la Commission européenne sur la prévention et la lutte contre les violences contre les femmes et les violences domestiques. Elle continuera en outre à promouvoir la convention d'Istanbul qui demeure une référence à l'échelle internationale en la matière. Par ailleurs, pour mettre fin à la violence et aux stéréotypes sexistes, garantir une égalité des chances sur le marché du travail, y compris l'égalité salariale, et parvenir à un équilibre entre les femmes et les hommes dans la prise de décision, la France portera une attention particulière à l'autonomisation économique des femmes et à la réalisation effective de l'égalité de genre. Dans un contexte d'écarts salariaux persistants entre les femmes et les hommes dans l'Union, la présidence fera progresser les négociations dans le cadre des trilogues sur la proposition de directive visant à renforcer l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes. Enfin, la présidence s'attachera à faire progresser les discussions sur la proposition de directive relative à un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration.



[Retrouver le programme de la présidence française](#)